

ment par le biais de formations spécialisées, de conférences, etc.

Le processus entier de l'aide humanitaire, par le biais de tous ses maillons, ses sous-contrats, ses partenaires locaux, etc., doit être scrupuleusement suivi, de préférence avec d'autres donateurs et selon les principes du GHD. Le financement pourrait donc être dépendant d'un plan de suivi et de rapports axés sur les résultats.

Aide Humanitaire Belge

Évaluation 2002-2006



Evaluation No 1/2008

Synthèse

L'aide humanitaire belge (AH) est déjà depuis longtemps une notion recouvrant beaucoup de choses. La peer review de l'OCDE/CAD de 2005 a clarifié cela une fois de plus. Il a été stipulé que "no comprehensive policy document explaining Belgium's approach to humanitarian action exists". Afin de faire face à ce problème, le "Plan Directeur de l'Aide Humanitaire Belge" a été rédigé et approuvé en 2006. Plusieurs principes pour l'AH y ont été mis en avant, et la position de la Belgique dans les groupes humanitaires internationaux a été éclaircie.

L'évaluation de l'AH belge a pour but d'examiner la qualité des interventions humanitaires financées entre 2002 et 2006 par la Belgique. Les consultants se sont concentrés sur 5 lignes budgétaires : "Aide d'urgence et réhabilitation à court terme", "aide alimentaire", "transition, reconstruction et développement social", "organisations multilatérales" et "B-FAST". Il existe encore d'autres activités financées par la Belgique qui peuvent être prises en compte comme l'AH selon les critères de l'OCDE/CAD. L'équipe d'évaluation a cependant choisi d'effectuer une évaluation pragmatique; l'évaluation est construite autour de ces 5 lignes budgétaires, mais celles-ci ont été placées dans une perspective plus large (tant en Belgique que sur le plan international).

L'AH belge fait partie du contexte humanitaire international rapidement changeant, et doit donc être située dans ce cadre. En 2005, la Humanitarian Response Review présenta plusieurs adaptations insti-

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération au Développement

15, rue des Petits Carmes

B-1000 Bruxelles

+32 (2) 501.38.34

ses-dbe@diplobel.fed.be

www.Diplomatie.be

www.dgcd.be

tutionnelles globales dont les plus importantes sont l'E-CERF (Extended Central Emergency Revolving Fund), l'introduction d'un système de cluster tant sur le plan global que sur le plan national, la création de pooled funds, et la nomination d'un coordinateur humanitaire. De ce fait, on pouvait réagir plus rapidement et plus efficacement aux crises humanitaires. Lors de la conférence The Good Humanitarian Donorship (GHD) à Stockholm en juin 2003, 23 principes du GHD servant de fil conducteur aux donateurs ont été déterminés.

L'AH belge (bon pour 70 millions d'euros en 2006, une augmentation de 56% par rapport à 2002) se concentre clairement sur la région des Grands Lacs (RDC 20% et Burundi 11%), et est très dispersée en dehors de cette région. L'aide se produit principalement via les contributions aux organisations multilatérales et internationales (bon pour 78% du financement en 2006) et aux ONG belges, deux canaux qui semblent être très complémentaires. En se concentrant sur des «crises oubliées et sous-financées», la Belgique a un rôle coordinateur important à remplir, rôle apprécié par les autres donateurs ainsi que par le staff sur place très motivé. L'AH belge devrait clairement continuer à se concentrer sur cette région. Les critères pour l'allocation de moyens devraient refléter cette idée. L'AH belge ne se concentre également que sur un nombre limité d'organisations multilatérales et internationales, d'où le fait qu'elle tient une position importante dans les donor support groups. On pourrait renforcer cette position en prévoyant plus de moyens pour le suivi et l'élaboration de rapports, et en unissant les forces avec d'autres donateurs de même opinion. Les contributions aux autres fonds internationaux pourraient être augmentées en fonction de leurs prestations. La Belgique devrait par ailleurs également essayer de se concentrer de manière sectorielle, notamment sur les secteurs de la santé et de l'alimentation.

Le Plan Directeur de 2006 n'avait pas pour but de remplacer les dif-

férents AR à la base de l'AH belge. Il devait placer l'AH belge dans un contexte international, dont les principes du GHD. Les AR sont basés sur une approche projet et contiennent plusieurs dispositions limitant la capacité de réaction aux crises, tant de manière organisationnelle que de manière flexible sur le plan financier (l'attribution de fonds aux Pooled Funds et aux ONG internationales n'est pas prévue). Ces AR datant quelque peu devraient être remplacés par un plan flexible, dans lequel la pensée actuelle concernant l'AH pourrait mieux entrer en ligne de compte. À côté de cela, l'attention doit être consacrée à l'opérationnalisation du Plan Directeur, et une définition claire et uniforme de l'AH, tenant compte des principes du GHD, doit être couchée sur le papier. Tout cela devrait exclusivement relever de la responsabilité du Ministre de la Coopération au Développement. Par conséquent, il n'est donc plus nécessaire de répartir les moyens pour l'AH sur cinq lignes budgétaires différentes et quatre directions. En effet, ces dernières peuvent à présent être considérées comme cinq différents programmes humanitaires à peine liés entre eux. La transparence et la continuité des décisions doivent également être accrues afin que l'on puisse réagir encore plus rapidement peu après une crise.

Comme c'est déjà le cas pour les organisations multilatérales et internationales, il faut passer à une approche programme pour les ONG. Nous pourrions demander à plusieurs ONG satisfaisant à certaines conditions d'élaborer un tel programme pour l'aide humanitaire. Nous ne pouvons par conséquent plus nous limiter à quelques ONG belges; nous devons aussi impliquer les ONG internationales, ce qui ne veut pas dire que nous devons financer plus d'ONG. Nous devons toutefois financer les ONG sur base des mérites plutôt que sur base de la nationalité.

Le personnel chargé de la gestion de l'aide humanitaire, tant à Bruxelles que sur place, doit être renforcé. Les pays où a lieu une soudaine augmentation des activités humanitaires devraient temporairement bénéficier de forces supplémentaires. Le personnel devrait également être renforcé sur le plan de la qualité notam-